

**MISSION D'OBSERVATION SUR LA SITUATION DES ETRANGERS
EN GUYANE ET A SAINT MARTIN (GUADELOUPE)
(du 2 au 12 décembre 1995)**

**Asosyation Solidarite Karaïb (ASSOKA)
Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD)
Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés (GISTI)
Service oecuménique d'entraide (CIMADE)
Syndicat des Avocats de France (SAF)
Syndicat de la magistrature (SM)
Secrétariat : GISTI, 30 rue des Petites Ecuries 75010 PARIS
Téléphone : (1) 42 47 07 09 - Télécopie (1) 42 47 07 47**

Paris, le 21 décembre 1995

Monsieur le Président du
Tribunal Administratif

97100 BASSE TERRE (GUADELOUPE)

Monsieur le Président,

Au nom des organisations ayant constitué une mission d'observation sur la situation des étrangers en GUYANE et à SAINT MARTIN (GUADELOUPE) du 2 au 12 DECEMBRE 1995, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir nous indiquer, en votre qualité de Président de la Juridiction administrative des territoires concernés, la nature et l'étendue du contentieux relatif aux étrangers et notamment, il nous serait agréable de connaître si il existe devant le Tribunal administratif des recours sur le refus de séjour et sur les arrêtés préfectoraux de reconduites à la frontière.

En raison de la nature et de l'objet de la mission d'observation et de la publicité qui en sera donnée dès que le rapport sera définitivement établi, je vous précise que la présente lettre ainsi que la réponse éventuelle que vous voudrez bien nous donner, seront annexées au rapport.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Pour la Mission
Patrick TILLIE
(SAF)